



→ Idées +

Développement de la synergie commerce / tourisme à Nevers

Nevers accueille, chaque année, 190 000 pèlerins : comment en faire profiter la ville et ses commerces ?

Un groupe de travail constitué des commerçants de Nevers, de l'OTSI de Nevers, de l'Espace Bernadette, de techniciens de la CCI et du Service Patrimoine de la Cité Ducale s'est constitué pour concevoir un plan d'actions. Résultat : création d'une carte des commerçants distribuée aux pèlerins et aux spectateurs du Circuit de Nevers-Magny-Cours, des avantages financiers chez les commerçants, etc.

Pour en savoir plus [\[voir le site des Vitrines de Nevers\]](#)

L'office de tourisme de Montargis promeut le shopping en ville

Sur le site de cet office de tourisme on trouve le lien vers le site de l'union commerciale Montargis passion : une action simple qui tend à ramener la clientèle touristique dans les commerces de la ville ! [\[pour en savoir plus\]](#)

→ A noter !

Améliorez votre activité avec le service TPE commerce tourisme de la CCI Drôme

Les conseillers CCI réalisent des diagnostics communication, des diagnostics agencement, des diagnostics numériques. Ils organisent également des formations « hygiène » utiles en particulier pour les restaurateurs et les commerces alimentaires.

L'objectif est simple : améliorer l'efficacité de l'entreprise. Les effets se font sentir chez tous les commerçants qui ont bénéficié de ces accompagnements sur mesure. C'est le cas chez Livron Optique, Nicolas Mallet témoigne [\[lire la suite\]](#).

Pour toute information à propos de ces diagnostics : tel CCI : 04 75 75 70 34

Le centre de ressources des unions commerciales de la CCI Lyon métropole au service de votre union commerciale

À chaque moment de la vie de l'union commerciale correspond un besoin nouveau. Les responsables des unions commerciales trouvent dans cette boîte à outils numérique des informations, des documents types, des adresses et liens utiles. Par exemple : des exemples de bonnes pratiques, l'évolution de la législation, etc. www.unionscommerciales.fr

→ Réglementation

Nouvelle prime à l'embauche PME

Elle fait partie des annonces en faveur de l'emploi faites le 18 janvier par le Président de la République. Elle prend effet dès à présent. Il s'agit d'une prime trimestrielle de 500 euros, versée durant les deux premières années des contrats ; soit un total de 4 000 euros. Elle concerne les embauches réalisées par les PME entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016. La prime est versée pour les salaires jusqu'à 1,3 fois le Smic (22 877 euros bruts annuels pour 35 heures par semaine). [\[lire la suite\]](#)

→ **Conjoncture commerce**

Le commerce en ligne ne génère encore que 7% des ventes de détail

Peu à peu l'e-commerce gagne les produits du quotidien. Malgré sa spectaculaire croissance, au regard de la quasi stabilité de l'ensemble des ventes de détail en France en 2015 (-0.3% selon l'Insee), le commerce électronique ne capte encore qu'une petite partie de la consommation, 7% exactement. (Cette moyenne masque néanmoins des disparités en fonction des secteurs d'activité.) Cela marque la marge de progression des cybermarchands tricolores, mais indique aussi que le magasin « en dur » demeure, de loin, l'endroit préféré des consommateurs ; leurs processus d'achat étant marqués par la consultation d'Internet de plus en plus fréquente avant de se rendre en magasin. [\[lire la suite de cet article des Echos du 29 janvier 2016\]](#)

L'activité du commerce de détail rebondit en décembre 2015 (+1.9%), Mais s'érode sur le trimestre (-0.3%)

En décembre, les ventes de produits non alimentaires progressent sensiblement (+2.9%), compensant ainsi le recul de novembre. Les ventes de produits alimentaires augmentent (+2.2%). Les ventes du commerce de proximité sont dynamiques (+2.5%) : celles de la grande distribution [\[lire la suite\]](#)

Pour consulter les précédentes newsletters spéciales unions commerciales de la CCI de la Drôme [\[Cliquer ici\]](#)

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme
Service TPE commerce tourisme
Tel 04 75 75 70 34 – commerce-tourisme@drome.cci.fr

Si vous souhaitez vous désabonner de cette newsletter : c.lamerand@drome.cci.fr